

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 23 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 16 octobre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Anne Laure Jean Baptiste, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT
Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 septembre 2023** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT MUSEOGRAPHIQUE DE LA CHAPELLE
ST EXUPERE (84-2023)**

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle l'élaboration d'une feuille de route concernant l'attractivité touristique d'Arreau suite à l'étude réalisée en 2020 par le cabinet Ted Conseil. Dans ce cadre, la mise en récit du patrimoine a été prise en compte avec l'élaboration, en 2021, d'un parcours patrimonial présentant les différents monuments et personnages d'Arreau. A cette même période, le conseil municipal a voté la rénovation de la chapelle Saint Exupère. Cette restauration étant aboutie, il est envisagé de la valoriser ainsi que les objets précieux et statuettes actuellement stockés dans ses réserves, à travers une mise en valeur scénographique et muséographique et protégée. L'objectif est de permettre à tout visiteur de connaître l'histoire de ce lieu emblématique et de comprendre l'intérêt patrimonial du décor de la chapelle et des objets présentés.

Cette rénovation et ce projet de mise en valeur sont accompagnés par les services de la DRAC. Un cabinet de muséographie et scénographie a été aussi sollicité pour la conception et la réalisation des vitrines et supports multi média permettant cette mise en récit du lieu. Ainsi, une présentation racontée, sonore, dans le Narthex permettra de connaître l'histoire et l'intérêt de la chapelle, puis la narration invitera à se promener dans la nef et découvrir, à l'aide d'un pupitre numérique, les objets présentés, les clefs de voute et les engoulants.

Le montant prévisionnel de cette mise en œuvre s'élève à :

- 46 050€ HT pour la réalisation de la mise en sécurité et protection des objets (grille de clôture et système anti intrusion)
- 43 400€ HT pour l'étude, la conception scénographique et graphique et les réalisations liées à cette mise en récit de la chapelle (le mobilier vitrine, la signalétique sous forme d'un pupitre ainsi que la mise en place d'un totem d'entrée pour la narration sonore et l'élaboration de la bande sonore).

Soit un coût total de 89 450€ HT

FINANCEURS	MONTANT DE L'AIDE
DRAC : Travaux d'aménagement structurants	18 420€ HT
DRAC : Mobilier	4800€ HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 65	33 000€ HT
AUTOFINANCEMENT	33 230€ HT
TOTAL	89 450€ HT

Une demande de financement pour cette mise en récit, dans le cadre de l'appel à projet des pôles touristiques au niveau du département, est sollicitée à hauteur de 33 000€ HT, soit 36.89%

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le projet d'aménagement scénographique et muséographique de la chapelle Saint Exupère.
- Autorise M. le maire à solliciter auprès du département une aide financière d'un montant de 33 000€ HT.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau